

PREMIER MINISTRE

Gilles de ROBIEN

Ancien Ministre

Ambassadeur

Chargé de la promotion de la cohésion sociale

Délégué du Gouvernement auprès de l'Organisation Internationale du Travail

Paris le 31 mai 2011

Madame la Députée,

Vous avez voulu appeler mon attention sur les projets de convention et de recommandation sur le travail domestique, qui vont être soumis en deuxième lecture à la Conférence Internationale du Travail de juin 2011, et je vous remercie de votre confiance.

Comme vous le savez, le Gouvernement accorde la plus grande importance à l'accès des travailleurs domestiques à un travail décent. La France - en la personne de Marc Boisnel, du Ministère du Travail - a été désignée comme rapporteur du groupe des pays industrialisés à la Commission des travailleurs domestiques de cette 100^{ème} Conférence Internationale du Travail. Nous pourrons apporter de cette manière une contribution substantielle en vue de l'adoption d'un instrument normatif adéquat. Nous devons notamment faire en sorte que les dispositions retenues par la Conférence soient compatibles avec les conventions collectives nationales, de façon à ouvrir la voie à une procédure de ratification.

En qualité de Délégué du gouvernement français au Conseil d'Administration du BIT, je veillerai personnellement à ce que ces travaux avancent de manière constructive pour permettre d'améliorer concrètement les conditions de travail des travailleurs domestiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Gilles de ROBIEN

Madame Karima DELLI
Députée Européenne
Bureau 08h340
Parlement Européen
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles - Belgique